

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 JANVIER 2019**

Délibération : **N° 2019-01-4**  
 OBJET : **BUDGET ANNEXE ZAC VIRELOUP - BUDGET PRIMITIF 2019**  
 Nomenclature : **7.1.2**

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 24  
**Pouvoirs** : 5  
**Absent** : 0  
**Votants** : 29

Délibération comportant :  
 Annexe : 2019 01 04 –  
 ANNEXE Budget annexe  
 ZAC Vireloup BP 2019

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Gil RANNOU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Yvon LERAT donne pouvoir à Catherine CADOU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

**Rapporteur : Madame Catherine CADOU**

L'instruction M14 prévoit que les opérations d'aménagement doivent être individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie générale du budget de la commune.

Vu le protocole de fin de convention publique d'aménagement, signé le 27 décembre 2018.

En application de l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles.

Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Ce budget est voté au niveau du chapitre.

Ainsi, le projet de budget primitif 2019 du budget « Zone d'aménagement concertée Vireloup » s'établit comme suit :

Section de fonctionnement.....	5 771 087.00€
Section d'investissement.....	5 504 567.50€

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20190128-2019-01-4-DE  
 Date de télétransmission : 29/01/2019  
 Date de réception préfecture : 29/01/2019

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- DE VOTER le budget primitif 2019 du budget annexe « Zone d'aménagement concertée Vireloup ».

**Délibération adoptée par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.**

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 janvier 2019.  
Le Maire, Alain ROYER.

